

---

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024**

\*\*\*

**L'an deux mil vingt-trois, le lundi onze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.**

**Étaient présents**, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Yves THOREAU, **Maire**,

Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUEZ, **Adjoints au Maire**, Isabelle HAMEL, Régine LANGLOIS, Pierrette RAUT, Antony FERREIRA, Nadine BOURRON, Georges FRISELLA, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Annie CHAUVIERE, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE, Philippe SALLE, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux**.

**Étaient absents représentés ayant donné pouvoir** : Pierre HOUDEBINE à Pierrette RAUT, Françoise PIGAL à Pascale PARRINELLO, Pascale CETLIN à Nathalie GUESDON

**Absents excusés** : Stéphane SYLVAIN, Guillaume LAVOREL, Jean-Claude ANGLO, Cécile SABATIER

**Secrétaire de séance** : Pascale PARRINELLO,

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal en exercice et constate que le quorum est atteint pour la validité des délibérations.

\*\*\*

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023 lequel est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*

Monsieur le Maire donne ensuite communication des décisions qu'il a prises en application de la délégation accordée par le conseil municipal :

- N°71/2023 – Portant sur l'attribution des concessions funéraires ;
- N°72/2023 – Acceptation de l'avenant N°1 concernant le LOT N°3 couverture du marché de restauration de la ferme de Monsieur de la ville de Mandres-les-Roses ;
- N°73/2023 – Acceptation de l'avenant N°1 concernant le LOT N°1 – drain ravalement du marché de restauration de la ferme de Monsieur de la ville de Mandres-les-Roses ;
- N°74/2023 – Acceptation du marché de services d'assurance de la Ville de Mandres-les-Roses avec la société SMACL.

Monsieur DEYSINE demande le montant initial des marchés faisant l'objet d'un avenant dans les décisions n°72 et n°73. Monsieur le Maire indique que ces montants seront communiqués aux conseillers municipaux.

\*\*\*

- N°01/2024 – Contrat de vente relatif au spectacle de rue « LES FLEURS » destiné aux Mandrions le 23 mars 2024 ;
- N°02/2024 – Contrat de vente relatif au spectacle « Ô BRIGAD » de la compagnie ENS BATUCADA le samedi 27 avril 2024 ;
- N°03/01/2023 – Attribution du marché de location maintenance du parc de photocopieurs de la ville de Mandres-les-Roses ;
- N°04/01/2023 – Acceptation de la convention relative au salage des voies de la commune
- N°05/02/2023 – Acceptation d’une mission pour l’élaboration d’une prospective financière et d’une aide à la préparation du budget 2024 pour la ville de Mandres-les-Roses ;
- N°06/02/2023 – Acceptation de l’avenant N°2 du marché de location, maintenance d’un parc de photocopieur pour la commune ;
- N°07/02/2023 – Contrat de vente relatif au spectacle de jonglage « TEAM JUGGLER » destiné aux Mandrions le 23 mars 2024 ;
- N°08/02/2023 – Acceptation du contrat relatif à la maintenance de l’horloge, des cloches et du pare-foudre de l’église SAINT-THIBAULT ;
- N°09/02/2023 – Acceptation du contrat relatif à l’entretien d’un adoucisseur d’eau ;
- N°10/02/2023 – Demande de dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 à la préfecture du Val-de-Marne – rénovation des installations d’éclairage public ;
- N°11/02/2023 – Demande de dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 à la préfecture du Val-de-Marne – requalification et végétalisation de la place des Tours Grises ;
- N°12/03/2023 – Acceptation d’une mission maîtrise d’œuvre ;
- N°13/03/2023 – Acceptation d’une mission de maîtrise d’œuvre ;
- N°14/03/2023 – Demande de dotation de soutien à l’investissement (DSIL) 2024 à la préfecture du Val-de-Marne – requalification et végétalisation de la place des Tours Grises.

Monsieur DEYSINE souhaite également connaître le montant du marché de photocopieurs. Monsieur le Maire répond qu’il en sera de même, ce montant sera communiqué aux conseillers municipaux.

\*\*\*

Il est procédé à l’examen des points figurant à l’ordre du jour :

#### **N°01/2024 : FINANCES** – Débat d’orientations budgétaires 2024

**Rapporteur** : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires et de l’existence du rapport sur lequel s’est tenu ce débat pour l’année 2024.

#### **Délibération adoptée à l’unanimité**

#### **INFORMATIONS DU MAIRE/ QUESTIONS DIVERSES :**

##### **- Présentation synthétique du projet d’aménagement du centre-ville**

Monsieur le Maire présente le projet.

La ville de Mandres-les-Roses a choisi de présenter, au titre du Contrat d’Aménagement Régional de l’Île-de-France (CAR), trois programmes d’aménagements d’espaces et de bâtiments publics à mener dans le cadre d’un projet global de requalification du centre-ville de la commune. Ces aménagements visent à offrir un espace public attractif et des équipements de qualité aux habitants de la commune.

Ces trois opérations, bien engagées en termes d'études (stade APD pour la Halle, AVP pour l'extension de l'école et pour la requalification de la place), consistent à réaliser les aménagements suivants :

- En premier lieu, l'extension et la restructuration de l'école maternelle "Ferme de Monsieur" pour résoudre la situation actuelle de suroccupation et surutilisation des locaux. Le montant de travaux est estimé à 1 413 500,00 € HT.
- Deuxièmement, la restauration de la Halle adjacente à la Mairie, afin de sécuriser et de revaloriser la structure. Le montant de travaux est estimé à 349 616,09 € HT.
- Enfin, la requalification de la place des Tours Grises pour végétaliser l'espace et désimperméabiliser les sols. Le montant des travaux est estimé à 595 500,00 € HT.

Ce projet global s'inscrit dans l'ambition forte de la commune de redynamiser son centre-ville et de répondre aux besoins des Mandrions. En effet, la commune a mené de nombreuses opérations depuis le début de la mandature, visant à développer les équipements de qualité à destination des habitants et en particulier des familles, et à entretenir et valoriser les espaces verts.

L'extension et la restructuration de l'école maternelle "Ferme de Monsieur", dont le dossier AVP a été rédigé par l'agence Goudenège & Associés Architectes, doit être réalisée sur site occupé, sans interruption des activités scolaires, périscolaires et du centre de loisirs. Elle permettra de répondre aux besoins de volumes supplémentaires tout en respectant la cohérence spatiale avec les structures existantes sur le site. Un renforcement de l'insonorisation a également été demandé pour le réfectoire.

En ce qui concerne le projet de restauration de la Halle du centre-ville, dont le dossier APD a été préparé par l'agence APC Architectes du Patrimoine, celui-ci intervient à la suite d'une étude structurelle de la charpente et de la couverture initiée par la commune face à un état de dégradation avancé du bâtiment. Cette restauration, qui consistera notamment à remplacer l'intégralité des tuiles mécaniques, à remplacer la totalité des ouvrages de récupération des eaux de pluie et à restaurer la charpente, s'inscrit particulièrement en complémentarité avec la requalification de la place voisine des Tours Grises, pour créer un aménagement cohérent du centre-ville.

En effet, la requalification de la place des Tours Grises, dont le dossier AVP a été préparé par l'agence Studio Nemo, se fera dans la continuité de la rénovation de la Halle, avec le réaménagement du parvis central de la Halle en un espace vert et arboré, et le réaménagement des places de stationnement avec des matériaux filtrants.



— Cheminement continu de l'école à la Halle et à la Mairie

Les travaux se dérouleront de septembre 2024 à l'été 2026.

Madame GUESDON dit être heureuse de découvrir enfin les projets en ce soir de réunion de conseil municipal. Elle exprime sa déception quant au fait que ceux-ci soient déjà finalisés par les cabinets d'architectes et la majorité municipale. Elle regrette que la liste Réussir Ensemble n'ait pas pu contribuer à travers les commissions enfance ou travaux à leur élaboration.

Concernant la Halle, Monsieur GRAMPEIX souhaite savoir si les tuiles seront assorties à celles de la Ferme de Monsieur. Monsieur le Maire répond que oui.

S'agissant de la végétalisation de la place des tours grises, Madame GUESDON souhaite revenir sur le nombre de places de stationnement. Elle regrette que l'opération ne prévoie pas d'extension du parking pour répondre aux besoins de la population. Madame GUESDON pense qu'augmenter le stationnement dynamiserait le centre-ville. Elle dément également l'information selon laquelle un parking n'aurait obtenu aucun financement, puisque l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) aurait financé un parking en stabilisé. Monsieur le Maire rappelle que le projet ne réduit pas le nombre de places de stationnement. Celles-ci sont conservées à l'identique au nombre de 123 places. Il rappelle que le projet ne visait pas à augmenter le stationnement, car ce ne sont pas les clients des commerces du centre-ville qui stationnent sur la place des tours grises. Selon Monsieur le Maire, la création d'espaces de stationnement appelle du stationnement et ce n'est donc pas une solution. En outre, il convient d'observer que les parkings sont plutôt occupés par des résidents qui pour une bonne partie devraient se garer chez eux, ou bien par des personnes qui viennent prendre le bus.

Madame GUESDON évoque la problématique de l'entretien par la commune de cet espace vert. Elle réitère son propos sur la redynamisation du centre-ville qui ne s'accorde pas avec une carence en stationnement. Elle utilise comme exemple le fait de ne pas pouvoir trouver de place de stationnement pour se rendre en réunion du conseil municipal. Monsieur le Maire répond qu'il y a effectivement des problèmes de stationnement mais réfute le terme de carence. D'ailleurs, la dernière observation de Madame GUESDON confirme ce qu'il vient d'exposer puisque le parking est plein alors qu'à cette heure-ci tous les commerces du centre-ville sont fermés. Pour Monsieur le Maire au moins 30% de la population pourrait stationner son véhicule chez elle.

Monsieur TORTOLI explique qu'en ce qui concerne les eaux de pluie, il existe un système complet pour gérer le drainage des eaux de pluie. Les 73 arbres prévus seront implantés en utilisant des cuvettes de récupération d'eau.

#### **- Projet Valophis**

La livraison de la maison médicale est reportée au dernier trimestre, tandis que celle des logements est prévue aux alentours de juillet 2024.

#### **- Marché Primeur**

La commune est sollicitée pour accueillir un marché de produits frais incluant un étal de poissonnerie, une boutique de fleurs et un étal de fromages.

#### **- Sportif de haut niveau**

Le jeune garçon bénéficiant d'une aide de la commune dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau est entré dans le top 20 des enfants nés en 2009. Nous regardons avec lui s'il pourrait être présent pour une démonstration lors de l'inauguration du padel.

- **SRHH**

En ce qui concerne le Schéma Régional de l'Habitat et de l'hébergement (SRHH) la commune travaille en partenariat avec GPSEA. Pour ce qui est du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), cette compétence est attribuée à la Métropole. Cependant, la répartition des logements entre les différentes villes reste encore à déterminer.

- **Divers**

Monsieur SALLE exprime une nouvelle fois le désir de recevoir les documents à l'avance. Il lui est rappelé que tous les documents lui sont envoyés dans les délais légaux. Monsieur SALLE note que le budget de l'enfance fait apparaître des dépenses sans les recettes en face. De plus, il souligne une incohérence entre le nombre de personnes présentes et le nombre de votants. Madame SAUNIER explique que les personnes absentes avaient manifesté leur approbation sur les dossiers présentés.

Madame GUESDON souhaite savoir si Monsieur CLAUSMANN, Chef de Service de Police Municipale, sera remplacé. Monsieur le Maire confirme que le processus en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 11 mars 2024 à 22h05.

Mandres-les-Roses, le 14 mars 2023

La secrétaire,

Pascale PARRINELLO



Le Maire,

Yves THOREAU

